

# MAIRIE DE CHALENCON

07240

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 avril 2014

Date de la convocation 3 avril 2014

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 23 h 15

**Président de séance** : Monsieur SALLIER Alain, Maire

**Secrétaire de séance** : Fabrice HERMIER

**Présents** : Jean-Pierre ANCHISI, Paul DEJOUR, Agnès CHATRON, Stéphane DONY, Fabrice HERMIER, Robert Lavis, Alain MASSINI, Guy MOULIN, Lucie MACHISSOT, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

**Excusés** :

**Absents** :

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Compte-rendu du dernier conseil municipal
2. Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire
3. Indemnités au Maire et aux Adjointes, prise en charge des frais de déplacements
4. Nomination d'un chef de projet pour le plan communal de Sauvegarde
5. Adhésion de la commune au SDE07 et désignation d'un représentant communal
6. Nomination d'un élu chargé des espaces verts
7. Dossier plateau multisport
8. Questions diverses

## **1- Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
PAR VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS  
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2014

## **2- Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire :** **(article L2122-22 et L 2122-23 du Code générales des collectivités Territoriales)**

Monsieur le Maire donne lecture des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales par lesquels le conseil municipal peut déléguer au Maire un certain nombre d'attributions.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées par le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal.

Le Maire peut, par ailleurs, subdéléguer la signature de ces décisions à un ou plusieurs adjoints dans les conditions prévues par l'article L.2122-18.

Où cet exposé, le conseil municipal :

- DONNE délégation d'attribution à Monsieur Alain SALLIER, Maire, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales,
- SUBDELEGUE lesdites attributions à messieurs DEJOUR Paul, Fabrice HERMIER et Madame SERILLON MARION Christel respectivement 1er, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint en cas d'absence du Maire.

## **3- Indemnités au Maire et aux adjoints :**

A l'occasion du changement de municipalité, il y a lieu de revoir les indemnités versées au Maire et aux adjoints. Sur proposition de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal délibère et fixe les indemnités de fonction, à compter 28 mars 2014, date d'installation du Conseil Municipal comme suit :

- Pour l'indemnité de Monsieur Le Maire :  
6.60 % de l'indice 1015
- Pour l'indemnité des Adjoints :  
4.75% de l'indice 1015

Les indemnités seront versées par trimestre.

### **➤ Prise en charge des frais de déplacement pour les conseillers municipaux**

A l'occasion du changement de municipalité, Monsieur Le Maire propose que les frais de déplacements, hors de la commune de Chalencou, des Conseillers Municipaux se rendant à des réunions dans le cadre de leur fonction, soient pris en charge par la mairie, sous réserve que ces derniers ne soient pas déjà pris en charge par une autre structure.

Ces frais seront calculés selon le barème fiscal en vigueur.

Chaque conseiller devra fournir un relevé de déplacement, accompagné de la copie de la carte grise de son véhicule et un RIB.

#### **4- Nomination d'un chef de projet pour le plan communal de sauvegarde :**

Monsieur Le Maire explique au nouveau Conseil Municipal le plan communal de sauvegarde qu'il y a lieu de mettre en place sur Chalencon. Ceci est une obligation dans la mesure où le bas de la commune est concerné par un PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation). Lors d'un conseil municipal de l'ancienne équipe, il avait été décidé de faire appel à l'association ECTI, pour nous aider dans l'élaboration de ce plan.

Monsieur Le Maire propose de créer un groupe de travail.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Nomme Monsieur Fabrice HERMIER, comme chef de projet.
- Le groupe de travail sera également composé de : Madame Christel SERILLON MARION, Messieurs Alain SALLIER, Paul DEJOUR, Stéphane DONY, Alain MASSINI et Robert LAVIS

#### **5- Représentation de la commune de Chalencon au SDE 07 et désignation d'un représentant communal :**

Le Maire rappelle que la commune était représentée jusqu'à ce jour au sein du SDE 07 par l'intermédiaire de l'ex- communauté de communes d'Eyrieux aux Serres.

Après absorption de celle-ci par la Communauté d'agglomération de Privas /Centre Ardèche, il apparaît que cette dernière n'a pas la compétence « Energie » au sens de la distribution publique de l'électricité et du gaz et que les compétences reprises de l'ex communauté d'Eyrieux aux Serres ne permettent pas également de maintenir l'adhésion de la commune au SDE 07 par l'intermédiaire d'un groupement.

De ce fait, si la commune veut continuer à bénéficier des services du SDE, il lui appartient d'une part de confirmer la maintien de son adhésion au SDE 07, désormais en qualité de commune « isolée », d'autre part de désigner un représentant au Collège électoral de l'arrondissement qui aura lui-même à élire les délégués qui seront appelés à représenter les communes « isolées » de l'arrondissement au Comité Syndical du SDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE le maintien de l'adhésion de la commune au sein du SDE 07, désormais à titre de commune « isolée »,
- DESIGNER Monsieur Jean-Pierre ANCHISI pour représenter la commune au collège électoral de l'arrondissement, qui aura à élire les délégués de l'arrondissement appelés à siéger au Comité Syndical du SDE.

#### **6- Nomination d'un élu chargé des espaces verts :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Chalencon est dans la démarche « Village de caractère « commune labellisée depuis quelques années. La commune est tenue à concourir au « concours fleurissement, paysage et cadre de vie ».

Monsieur Le Maire propose de nommer un élu référent en charge des espaces verts.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Nomme Monsieur Guy MOULIN, commune élu en charge des espaces verts

## **7- Dossier Plateau multisport :**

La parole est donnée à Monsieur Fabrice HERMIER. L'ancien conseil municipal avait souhaité réhabiliter le terrain de tennis actuel en un terrain multisport. Un premier devis avait été demandé auprès de la société AGORESPACE. Une subvention auprès du Député Pascal TERRASSE, dans le cadre de la réserve parlementaire, a été demandée et acceptée, pour un montant de 10 000€. Les Services du Ministère de l'Intérieur nous demandent de leur fournir un dossier complet, dont une délibération sollicitant l'aide.

Considérant que Monsieur Pascal TERRASSE, Député de l'Ardèche nous a notifié la possibilité de bénéficier d'une subvention de 10 000€, qui serait attribuée à la mairie de Chalencon au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation d'un plateau multisport,

Après avoir étudié le projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de réaliser l'investissement dont le coût s'élève à 50 000€ HT soit 60 000€ TTC ;
- DE SOLLICITER Le Ministère de l'Intérieur pour une subvention de 10 000€ au titre des travaux d'intérêt local,
- DE MANDATER Le Maire pour faire aboutir ce projet et de signer tout document et marché nécessaire à la concrétisation de ce projet.

## **8- Questions diverses :**

### ➤ **Publicité guide de l'été dans l'hebdo de l'ardèche**

Le conseil municipal donne son accord pour un pavé dans l'hebdo de l'Ardèche. Monsieur Alain MASSINI est chargé de prendre contact avec Elaine EYRAUD pour la photo et le texte.

### ➤ **Cimetière :**

Monsieur Le Maire explique les travaux réalisés au cimetière et donne lecture de la convention qui lie notre commune à celle de Saint Maurice en Chalencon. Saint Maurice participe financièrement à hauteur de 1/6, pour le columbarium et le jardin du souvenir et de 1/10 pour les autres travaux.

Le groupe de Travail sur le cimetière souhaite informatiser la gestion du cimetière. Et la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Il est demandé de prendre contact avec les Pompes Funèbres CHIEZE concernant la procédure pour la désaffectation de l'ancien cimetière.

### ➤ **Représentation de la commune à l'ADT :**

Aucun membre du Conseil Municipal. Voir avec Madame EYRAUD, Présidente de l'association culturelle de Chalencon.

➤ **Encart dans le Dauphiné**

Le conseil municipal est d'accord. Il faut faire connaître au maximum la Commune et notre centre d'accueil les Blés d'or.

➤ **Nomination des membres du CCAS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres du Centre Communal d'Action Sociale de Chalencou.

Le Président : Le Maire

5 Membres élus : Mesdames Christel SERILLON-MARION, Agnès CHATRON,  
Lucie MACHISSOT,  
Messieurs Paul DEJOUR, Alain MASSINI

5 Membres nommés : Au sein de la population de Chalencou  
Mesdames DESCOURS Marie-Thérèse,  
MOULIN Marie-Jeanne, Fernande SERILLON, Nathalie  
RODIER  
et Monsieur Régis RIBES

➤ **Délégué au SDEA :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Chalencou lors d'un précédent conseil municipal a décidé d'adhérer au SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche). Cette structure regroupe le Département de l'Ardèche d'une part et des communes, groupements de communes et établissements publics, au nombre de 179 à ce jour. Cette composition bipartite se retrouve dans ses organes délibérants, en l'occurrence le Comité Syndical et le Bureau Syndical.

Avec le renouvellement général des conseillers municipaux, chaque commune adhérente doit élire un délégué communal.

Le Conseil Municipal de Chalencou, après en avoir délibéré et à l'unanimité :  
-NOMME Monsieur Alain SALLIER, Maire de Chalencou comme délégué au SDEA

➤ **Délégué pour la manifestation « L'Ardéchoise »**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Chalencou est depuis plusieurs années associée à la manifestation « L'Ardéchoise ». Afin de poursuivre, il est nécessaire de nommer un délégué communal.

Monsieur Le Maire propose de nommer un élu référent en charge de la manifestation L'Ardéchoise sur la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Nomme Monsieur Guy MOULIN.

➤ **Délégué pour la manifestation « Le Marathon de l'Ardèche »**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Chalencon est depuis plusieurs années associée à la manifestation « Marathon de l'Ardèche ». Afin de poursuivre, il est nécessaire de nommer un délégué communal.

Monsieur Le Maire propose de nommer un élu référent en charge de cette manifestation sur la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Nomme Monsieur Robert LAVIS ;

➤ **Convention avec le PNR**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la candidature du Centre d'accueil Les Blés d'Or dans le cadre de la marque « Accueil du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ».

Le bureau du PNR a validé notre candidature. Afin de pouvoir engager le travail de mise en ligne du Centre Les Blés d'or sur le site du PNR, ainsi que son intégration sur les supports papiers, il faut concrétiser ce partenariat par une convention.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE ce partenariat
- AUTORISE Le Maire à signer cette convention.

➤ **Logement de la Tourasse à Monsieur COULET**

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur COULET Julien dans laquelle il sollicite le logement situé au rez-de chaussée côté droit du bâtiment de la Tourasse.

Monsieur Le Maire propose de louer l'appartement à ce jeune homme, à compter du 25 avril 2014, sur la base d'un loyer mensuel de 295€, sans les charges.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la location du logement de la Tourasse (au rez-de-chaussée côté droit), et les modalités du bail à Monsieur COULET Julien, pour un montant de 295€ par mois
- AUTORISE et CHARGE Monsieur Le Maire toutes les formalités nécessaires.

## **POUR INFORMATION :**

- Il est prévu le changement des deux portails du local de David. Projet un motorisé, l'autre manuel.
- En septembre, David refera une partie de la toiture du local (gouttières)
  
- Rencontre avec le technicien de la CAPCA au sujet des installations d'assainissement le mercredi 9 avril. La CAPCA est en phase de réflexion, mais sur le principe envisage une mini-station collective d'épuration pour les hameaux de Chervil de Jonac. Réalisation qui pourrait se faire courant 2015. Le Maire rappelle que ce projet avait été inscrit, par la commune dans le contrat de rivière du Syndicat Eyrieux Clair.
  
- Dates des deux prochains conseils municipaux :  
Les vendredi 23 mai et 27 juin 2014
  
- Date de réunion de la commission communication le vendredi 18 avril 2014 à 9 h 30.

**LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 15**